

João GENESIO DE ALMEIDA
Minister-Counsellor

57

CHECK AGAINST DELIVERY



*Permanent Mission of Brazil to the United Nations Office
and other International Organizations in Geneva*

**Human Rights Council
15th Session - Universal Periodic Review
France**

"Monsieur le Président,

Le Brésil souhaite la bienvenue à la délégation française au deuxième cycle de l'EPU.

Nous tenons à saluer la ratification par la France de l'OPCAT, laquelle rejoint la proposition qui avait été faite par le Brésil pendant le premier cycle.

Nous nous réjouissons des progrès importants réalisés par la France, tels que l'adoption d'un Plan national contre le racisme et l'antisémitisme, ainsi que la création du Ministère des droits des femmes.

Dans l'esprit de coopération qui anime l'EPU, le Brésil s'associe à la déclaration faite par la Haute Commissaire Navi Pillay en septembre dernier et recommande que la France certifie que toutes les politiques menées concernant les Roms soient conformes à la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale.

De plus, nous recommandons à la France d'assurer l'enregistrement des naissances de tous les enfants en Guyane française.

Le Brésil souhaiterait que la Délégation française détaille les efforts entrepris par la France afin de palier l'insuffisance de soins administrés aux enfants en Guyane française, qui, selon le Comité des droits de l'enfant, seraient affectés par la malnutrition, la tuberculose et le HIV.

CHECK AGAINST DELIVERY

Nous suivons avec préoccupation les événements au Mali, qui ont déclenchés une intervention militaire menée par des troupes françaises.

Dans ce contexte nous rappelons l'importance d'un suivi attentif du Conseil de Sécurité de l'ONU et d'une attention particulière à la protections des civils.

Toute action militaire est susceptible de causer des pertes de vies civiles.

Même lorsque l'action militaire vise la protection des civils, la perte de vie n'est pas moins tragique.

L'usage de la force doit produire le moins de violence et d'instabilité possible. En aucun cas, il peut produire plus de dommages que ceux dont il a été autorisé à prévenir.

Il ne suffit pas d'assurer seulement la "responsabilité de protéger", mais aussi la "responsabilité lors de la protection".

La lutte contre le terrorisme doit respecter toujours et d'une manière intégrale les droits de l'homme.

Dans ce contexte nous rappelons les paroles de la Haute Commissaire Navi Pillay, prononcées devant l'Assemblée Générale de l'ONU, que la protection des droits de l'homme en période de conflit demeure un des plus redoutables défis pour la communauté internationale.

Je vous remercie de votre attention."